

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021
AVIS DE CONVOCATION

Compte tenu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19 et des mesures préventives prises par les autorités marocaines relatives à l'interdiction des rassemblements, cette Assemblée sera tenue par visioconférence.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée soit personnellement soit par procuration, devront adresser une demande de participation par courriel, à l'adresse : ago2021colorado@colorado.ma.

Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions ;
- Une procuration de l'actionnaire présenté, le cas échéant.

Une fois la demande envoyée, un courriel de confirmation précisant les identifiants de la visioconférence ainsi qu'un code d'identification vous sera transmis.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote, sont consultables ou téléchargeables sur le site internet de la Société : www.colorado.ma/corporate/fr/assemblee-des-actionnaires.

L'ordre du jour est comme suit :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2020.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2020.
3. Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2020.
6. Approbation des conventions visées par l'Article 56 du Dahir 1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi 17-95.
7. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes le cabinet FIDAROC GRANT THORNTON représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR.
9. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au siège social de la société un formulaire de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de l'avis de convocation.

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2020, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus total et sans réserve, de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice 2020 est bénéfique de 17 487 299,31 Dirhams, un report à nouveau de 143 903 508,55 Dirhams et une réserve facultative de 40 000 000,00 Dirhams soit un cumul à affecter de 201 390 807,86 Dirhams.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Distribution de dividendes : 50 166 063,20 DH,
Soit un dividende ordinaire par action de 1,45 DH/action (17 527 901,60 DH) et un dividende exceptionnel de 2,7 DH/action (32 638 161,60 DH) d'où un dividende total de 4,15 DH/action.
- Réserve facultative : 40 000 000,00 DH,
- Report à nouveau: 111 224 744,66 DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 27 Mai 2021 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 900.000 (Neuf Cent Mille) Dhs le montant brut global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2020 aux membres du Conseil d'Administration.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois années qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en qualité de commissaire aux comptes le cabinet FIDAROC GRANT THORNTON représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR.

Monsieur Ghali GUESSOUS présent, déclare accepter les fonctions dévolues au cabinet FIDAROC GRANT THORNTON en tant que commissaire aux comptes, en précisant qu'il n'existe aucune incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.